

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation : 24/08/2021

Nombre de conseillers en exercice :11

Présents : CACHOT Sandrine, CASTAING Marithé, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Absent excusé : PION Thierry (pouvoir à Isabelle PRAL)

BLANC Alexandre présent à 20h10

Secrétaire de séance : LANCIEN Gaëlle

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal

Après correction et ajouts de diverses précisions, le compte-rendu de la réunion du 19 juillet 2021 est approuvé par les conseillers municipaux à l'unanimité.

2. Modification des statuts de Valence Romans Agglo

Les documents ont été transmis en amont à chaque conseiller municipal par mail. Ces modifications portent sur la mise à jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

Vote : 9 voix pour, 2 abstentions

3. Délibération pour recrutement d'un agent communal

Proposition de recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée d'un an, pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement définitif d'un fonctionnaire. Recrutement de Monsieur Christophe ROUX en CDD pour un an à compter du 02 septembre 2021, en remplacement de Monsieur Sylvain VAST. Il sera sur le site le lundi après-midi, le mardi toute la journée et le jeudi matin.

Vote : 11 voix pour.

4. Prise d'un arrêté pour modification simplifiée du PLU

Au titre de l'article L 153-45 du Code de l'urbanisme, il est possible de rectifier une erreur matérielle sur le règlement graphique du PLU (sans autre modification possible). Un simple arrêté du Maire permet de lancer la procédure. Il s'agit uniquement de déplacer le STECAL de la zone Ae (du local de chasse) qui avait été mal positionné, sans augmenter les règles d'emprises et les capacités de ce STECAL. La prochaine

étape sera la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), puis le conseil municipal devra prendre une délibération concernant les modalités de mise en œuvre de la mise à disposition du public, au moins 8 jours avant.

5. Urbanisme

a) **PC EARL DES MOULINS (Aurélie SOULAT)**

Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de fourrages et matériels (490,75m² non clos).

b) **PC Léo GIRARD**

Extension d'un bâtiment agricole qui abritera un séchage en grange, un abri à matériel, un atelier de transformation viande et un magasin de vente (1160,50m²).

c) **DP GAZELEC SOLAR (Chemin de Maës)**

Installation d'un générateur photovoltaïque dans le plan de toiture parallèlement à la couverture. Superficie totale des panneaux : 56m². Le nom du propriétaire n'apparaît pas sur le Cerfa.

d) **Permis d'aménager pour le nouveau quartier**

Le document a été déposé le 20 juillet 2021, l'instruction est de 3 mois.
Le dossier de la Loi sur l'eau a été envoyé à la D.D.T.

6. Travaux

a) **Travaux à prévoir au bloc mairie**, des devis ont été demandés pour l'éventuel changement des huisseries vétustes au niveau du secrétariat, des luminaires, ainsi que ceux de la salle des fêtes pour un changement par des LEDS, afin de solder l'avance de subvention qui avait été accordée pour le chauffage. Possibilité de faire établir un diagnostic énergétique et étaler les travaux dans le temps (panneaux solaires, visières sur façade...)

b) **Point sur la mise aux normes assainissement :**

Au bâtiment de l'école et au restaurant La Pangée, les travaux ont été effectués. Un rendez-vous sera pris avec Madame BONNIN de l'assainissement de l'Agglo pour faire constater les travaux.

c) **Projet travaux de voirie 2022**. Document prévisionnel à rendre à l'AGGLO, notamment pour l'éclairage public.

d) **Demandes de Madame Haouy**, locataire au-dessus de l'école,

- Fente de la peinture du sol de la terrasse. Voir pour la garantie décennale.
- Double des clés des différentes portes du logement + boîte aux lettres et télécommande du portail.
- Robinet du lavabo qui fuit et flexible à changer.

e) Logement du « gîte »

Travaux à prévoir suite aux problèmes d'humidité récurrents.

f) Nouveau quartier

Suite à la consultation du service Orange pour l'aménagement, un devis a été fourni par le prestataire pour les raccordements de chaque lot.

Au niveau du budget, il faudra commencer à prévoir l'impact du coût des travaux à venir afin de pouvoir déterminer le prix de vente des premiers lots. Le budget est à définir d'ici la fin novembre. Il faut contacter le cabinet URBARCHI pour faire un point afin d'avancer le projet et de prévoir les limites budgétaires qui feront l'objet d'une réunion ultérieure.

7. Antenne relais

Le document d'information qui était consultable en mairie pendant un mois a été reçu le 20 juillet.

Après enquête, il s'avère que de multiples boîtiers portant la mention « concentrateurs LINKY, site antenne-relais » sont installés sur le territoire de la commune et que celui présent sur la route de Montvendre est sans rapport avec l'antenne relais SFR. Tous les compteurs relais envoient un signal à SFR.

Une rectification a été demandée quant à la formulation présente dans le compte rendu du conseil municipal du 20 mai dernier. Certains Balmois qui ont réagi au courrier d'information de la mairie ne sont pas « contre l'antenne » mais contre « l'emplacement de l'antenne ».

La mairie a sollicité les services d'un avocat pour répondre à la demande de Maître FIAT (courrier lu lors du dernier conseil). Evocation du dernier courrier reçu de la part de Madame GIRAUD en date du 20 août. Une demande d'aide juridique a été faite auprès de GROUPAMA. La Mairie n'a reçu à ce jour aucune demande de travaux.

8. Questions et informations diverses

a) Ambroisie : des administrés ont fait remonter à la mairie des plaintes concernant les plants d'ambroisie non fauchés sur le bord des routes, notamment sur la Route de Montvendre. Cet axe étant géré par le Département, une demande a été faite auprès de Mr CHALEAT qui n'est pas en mesure d'assumer la charge de travail en raison d'un manque de matériel.

b) L'assainissement de la cabane de chasse a été réalisé par l'ACCA au début du mois d'août.

c) Cimetière : suite à des dégradations au cimetière, une plainte a été déposée par la mairie et les ayants-droits des concessions concernées.

- d) Déchets** : problème pour l'évacuation de certains emballages recyclables, notamment des futs de bière vides qui doivent être emportés directement à la déchetterie.
- e) Ecole** : changement du sable autour du tilleul, installation d'un sèche main électrique et changement du distributeur de savon. Une ASEM, Elisabeth Kratz, a été recrutée par l'AARPI, en remplacement de Camille NOYER qui est en arrêt, jusqu'en décembre 2021. Problème de garderie matin et soir à La Baume pour 5 ou 6 enfants qui arrivent par le car 15mn avant la prise de surveillance du Directeur et même problème le soir puisque la périscolaire a désormais lieu sur la commune d'Ourches.
- f) Bulletin municipal**, la mairie a eu de bons échos sur sa conception (fond, forme et financement).
- g) Le nouveau photocopieur** va arriver en mairie le 13 septembre.
- h) Réunion de la commission de révision de la liste électorale** afin d'effectuer les modifications pour les élections de l'année prochaine.
- i) Convocation des différentes commissions :**
- « action sociale », courant octobre
 - « finance » date à fixer avant le mois de novembre
 - projet « défense incendie » un rendez-vous aura lieu en septembre.
 - remise en ordre de la voirie, des endroits ont été pointés mais il convient de les inclure dans un projet global.
- j) Prévoyance** : des renseignements seront pris pour que les salariés bénéficient d'une assurance prévoyance.
- k) Evocation de diverses et probables infractions au code de l'urbanisme** et des dossiers en cours.
- l) Prévoir de définir plus précisément le coût** d'un enfant par école afin d'établir une convention avec la mairie d'Ourches.
- m) Mr CHARVE** regrette que le problème des chemins ruraux fermés par Mr FRAISSE ne soit pas abordé.

Heure de fin : 22h30

Prochaine réunion : le 20/09/2021 à 20h.